Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260528-2026_39-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-39

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Laurent CARRÉ, Caroline KOENIG, Johan BERTRAND, Gilles NICOL, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, Julien MEHEUST, Anthony LE COCGUEN, ~~Sandra LE VACON~~, Marine CARDINAL, Pierre-Emmanuel VILLA, Séverine PALLU, Fabienne LE FOLL.

Absents excusés :

Sandra LE VACON qui a donné procuration à Marie-Annick GÉLIN

Secrétaire de séance : Caroline KOENIG

Nombre de présents : 14 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 23 mai 2026

2026-39 : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - RENOUVELLEMENT

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.
Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260528-2026_39-DE

professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (24 personnes), proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PROPOSE** en qualité de commissaires de la commune de Saint-Donan, les contribuables désignés en annexe, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,
Caroline KOENIG

Le Maire,
Michel PETRA

MAIRIE DE SAINT DONAN
Côtes-d'Armor

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260528-2026_39-DE

ANNEXE 1 : LISTE DES CONTRIBUABLES DESIGNEES

N°	Civilité	Nom	Prénom
1	M.	TOQUIN	Didier
2	MME	LANGLADE	Séverine
3	M.	GAUTIER	Joseph
4	M.	BOQUEHO	Nicolas
5	M.	BIDAULT	Jean-François
6	MME	PLANTE	Jeanine
7	M.	DESNOYERS	Alain
8	M.	LE QUILLEUC	Gilles
9	MME	L'HOTELLIER	Rachel
10	MME	GELIN	Michelle
11	M.	BUREL	Dominique
12	M.	URVOY	Christian
13	MME	LE FOL	Véronique
14	M.	OISEL	Yvon
15	MME	CIVELLI	Blandine
16	M.	ANDRE	Sébastien
17	M.	LE PROVOST	Jacques
18	M.	ROBERT	Alain
19	M.	LE BIZEC	Philippe
20	M.	LE GAL	Serge
21	MME	BOQUEHO	Valérie
22	M.	JEGO	Loic
23	MME	LAPARADE	Sandrine
24	MME	CARO	Magali

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260528-2026_39-DE